



## Titularisation apres plusieurs cdd

Par **flo**, le **30/04/2010** à **06:46**

Bonjour,

J'ai effectué un CDD de 8 mois au RSI et la je termine un CDD de 5,5 mois à la CRAM. La convention collective des organismes de securité sociale dont je depend prevoit la titularisation apres 6 mois dans un ou plusieurs organismes (article 17). Le service RH ne souhaite pas discuter du sujet et semble ne pas vouloir appliquer la convention. Que dois je faire ? Merci

Par **edith34**, le **30/04/2010** à **12:24**

bonjour,

il faut se syndiquer pour faire valoir vos droits !

un cdd peut être transformé en cdi

pour tout savoir sur le cdd :

<http://www.fbls.net/cdddroit.htm>

Par **flo**, le **01/05/2010** à **06:23**

Mais n'est ce pas une obligation pour un employeur d'appliquer la convention collective ?

Quand on signe un contrat de travail il y a des droits et des devoirs pour les deux parties avec une obligation de respect ?